

# de conscience



## Féminisme

Le CIEM rend compte des effets des images pornographiques constatés par les assistantes sociales, psychiatres et éducateurs interrogés : "voyeurisme", "mépris des femmes", "accroissement des violences entre garçons et filles" et "dégradation de leurs relations".

Antoinette Fouque, fondatrice du MLF, déclare à propos d'un ancien Premier ministre : "... quand (il) dit sur Canal+ que "la pornographie, ça ne fait de mal à personne", il se trompe. La pornographie bafoue la dignité de 52 % des humains. (...)" (*Le Figaro*, 5/11/02)

## Dépendance

A l'image de certains codes publicitaires reliant l'univers du "porno-chic" et celui de "l'addiction" (ex. visuel "Dior addict"), on constate de plus en plus l'émergence pour certains hommes d'une dépendance à la pornographie assimilable à une forme de toxicomanie. Par ailleurs, des actrices pornographiques ont révélé le lien entre les maltraitances sexuelles subies dans leur enfance et leur "vocation" de "hardeuse". Comme si la pornographie était un exutoire à des souffrances non traitées.

## Economie

On estime à 200 millions d'euros le chiffre d'affaires annuel de l'industrie pornographique en France. Elle procurerait à Canal+ 20% de ses abonnés. Le ministre du Budget, Alain Lambert s'est engagé à faire appliquer aux films X le système de taxation normal auquel ils échappent visiblement.

## Propositions de loi

Une première proposition déposée par Christine Boutin, député UMP (Yvelines), en juillet 2002, demande l'interdiction de la pornographie télévisée. Elle est aujourd'hui cosignée par 101 députés. Une nouvelle proposition de loi a été déposée le 23 octobre par trois députés UMP, Yves Bur (Bas-Rhin), Jérôme Rivière (Alpes-Maritimes) et Marie-Jo Zimmermann (Moselle). Elle vise à imposer le système du double-cryptage.

## Liberté d'expression

Notre société de liberté sait réprover par la loi le racisme, le révisionnisme, l'insulte, la diffamation, l'exhibitionnisme, etc... L'hebdomadaire *Marianne* du 14 octobre 2002, sous le titre "Censure : le mot ne fait plus peur aux Français", révèle que 52 % des Français se disent favorables à l'interdiction des films pornographiques sur les chaînes cryptées et non-cryptées. Et si la liberté d'expression des uns s'arrêtait là où commence celle des autres, de se protéger et de protéger les personnes les plus fragiles contre la réception de messages intolérables, violents, attentatoires à la dignité humaine, et qui provoquent des traumatismes psychologiques chez ceux qui les reçoivent ?



## Double-cryptage

Le cryptage n'a pas empêché 11% des enfants dont les parents sont abonnés à Canal+ d'avoir eu accès à des séquences pornographiques (source : sondage Médiamétrie pour le CSA). Une enquête réalisée directement auprès d'enfants de CM2 (11 ans) estime même qu'à cet âge, un enfant sur deux a vu de telles images (source : *Santé magazine* – octobre 2002). Le double-cryptage obligerait l'adulte qui souhaite voir un programme violent ou pornographique à entrer un code confidentiel pour que les mineurs ne puissent plus accéder à ces films par inadvertance et hors de son contrôle. C'est la solution préconisée par la chaîne Canal+, l'un des vecteurs de diffusion de pornographie, qui entend maintenir ses profits. Mais elle suppose la généralisation de la réception numérique des programmes. Si l'idée du double-cryptage marque un progrès symbolique, son efficacité comme sa mise en œuvre rapides semblent donc pour le moment utopiques. Et elle ne permettrait pas de protéger les enfants des familles irresponsables.

